

Le sénateur CROLL: La province pénaliserait une municipalité à la suite de vos constatations?

M. GILHOOLY: Oui.

Le sénateur CROLL: C'est à votre honneur.

M. GILHOOLY: Il faut se souvenir que nos remarques restent d'ordre général. Les observations portant sur certains projets au sein desquels nous avons décelé des frais erronés, sont contenues dans la correspondance que nous adressons au ministère; et c'est à lui qu'il revient de négocier des arrangements avec la province en cause et celle-ci, à son tour, obtient une compensation de la municipalité.

Le sénateur GROSART: D' Davidson nous a dit que la tâche de relier les dépenses aux postes budgétaires passerait en grande partie du Trésor aux différents ministères.

M. HENDERSON: Il s'agit probablement du nouveau budget par programme. Aucune mesure n'a été présentée à ce sujet car on attend de soumettre à l'approbation du Comité des comptes publics les six premiers ministères qui mettront cette méthode à l'épreuve. Si le Comité accorde son approbation, on soumettra tous les ministères à cette méthode. Ce que cette nouvelle comptabilité a d'essentiel c'est qu'elle comporte une prise de responsabilité. On devrait avoir la possibilité d'imposer aux personnes qui prennent les décisions la responsabilité de tirer le résultat au clair d'une façon plus efficace que maintenant.

Le sénateur GROSART: Et d'obtenir des résultats.

M. HENDERSON: Oui. Évidemment, aucune mesure n'a encore été présentée. Les prévisions budgétaires conservent encore la même présentation quoique modifiée par la structure des crédits dont nous avons déjà parlé. À titre de comité, vous prendrez intérêt, j'en suis sûr, à analyser en profondeur le concept de budget par programme et je vous exhorte fortement à le faire et à étudier les six ministères où cette comptabilité sera mise à l'essai. Je m'attends à être appelé à donner une appréciation quand le Comité étudiera ce sujet. J'aimerais à ce que vous examiniez la question afin de pouvoir dire si, à votre avis, cette comptabilité vous renseignerait davantage et vous aiderait à étudier les prévisions de dépenses.

Le PRÉSIDENT: Il n'en sera pas question dans les prévisions budgétaires de 1966-1967?

M. HENDERSON: Elles ne paraissent pas encore dans le Livre bleu et n'y seront pas introduites avant 1967-1968, j'imagine. Il s'agit d'un changement majeur; toute une nouvelle tendance se dessine. Vous aimerez peut-être à savoir que les Nations-Unies et ses organismes spécialisés songent actuellement à adopter la méthode fondée sur le programme. Par conséquent, les membres de ma profession s'intéressent vivement à cette méthode. Sans être absolument nouvelle, elle constituera néanmoins un changement important pour nous.

Le sénateur GROSART: Est-il nécessaire d'attendre la mise en place du budget par programme pour adopter la comptabilité de responsabilité?

M. HENDERSON: De l'avis de ses auteurs, oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

Le sénateur POULIOT: J'aimerais vous demander, monsieur Henderson, si ce n'est pas le bon sens qui constitue la base de toute comptabilité?

M. HENDERSON: Évidemment. Je partage entièrement votre avis, sénateur Pouliot. J'aime entendre une telle réflexion.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): J'ai une question à poser avant que nous terminions, monsieur le président. C'est au sujet de la méthode